

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville



03 29 84 62 86



mairie-haudainville
@grandverdun.fr



www.haudainville.fr



Retrouvez-nous sur
Facebook et IntraMuros

HORAIRES DE LA MAIRIE



Lundi : 13h30-17h

Mardi : 10h-12h et 13h30-17h

Mercredi : Fermé

Jeudi : 10h-12h et 13h30-17h

Vendredi : 13h30-17h

Le Maire et les adjoints se tiennent
à votre disposition le

1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous.

En en cas d'urgence,
vous pouvez contacter le Maire
ou les adjoints
aux numéros suivants :

Ghislin LUBRANIECKI, Maire
06-63-22-28-45

Jérôme MARTINET, 1^{er} adjoint
06-72-83-30-15

Sophie BRION, 2^{ème} adjointe
06-48-0733-96

Jean-Marie HUYNEN, 3^{ème} adjoint
06-83-04-97-50

LE MOT DU MAIRE :

Mesdames, Messieurs, chers habitants d'Haudainville,

Lors des élections du 15 mars dernier, vous avez choisi de nous faire confiance et nous vous en remercions très chaleureusement. Votre choix est pour nous un honneur, et une invitation à construire ensemble ce mandat.

Ce premier exemplaire du Petit Journal est l'occasion de vous présenter vos conseillers municipaux. Nous nous sommes déjà réunis à deux reprises : tout d'abord pour désigner le maire et les adjoints, puis pour installer les commissions. Celles-ci sont ouvertes à tous les habitants : les lieux et dates de réunion, ainsi que l'ordre du jour de chacune d'entre elles, seront communiqués préalablement sur les réseaux de la commune (Facebook, IntraMuros). Ainsi, vous pourrez participer et vous exprimer librement, et construire avec vos élus la commune de demain. Dans l'attente de vous retrouver lors de l'une de ces réunions, vous pouvez compter sur le conseil municipal pour améliorer votre quotidien dans le respect des priorités fixées lors de la campagne électorale : sécurité, cadre de vie, travaux et animation de la commune.

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL INSTALLÉ LE 20 MARS 2026



Ghislin LUBRANIECKI
Maire



Jérôme MARTINET
1^{er} adjoint



Sophie BRION
2^{ème} adjointe



Jean-Marie HUYNEN
3^{ème} adjoint



Albert BERNAT
Conseiller municipal



Marie-Line PICARD
Conseillère municipale



Christine LE PERU
Conseillère municipale



Jean-Michel CORRIAUX
Conseiller municipal



Christelle FLORIMONT
Conseillère municipale



Carine THOUVENOT
Conseillère municipale



Romain FLEURANCE
Conseiller municipal



Virginie HENRY
Conseillère municipale



Kalala HUGUE
Conseillère municipale



Sylvain REVEANI
Conseiller municipal



Jules LAMBERT
Conseiller municipal



Marie-Blandine ROHRBACH
Suppléante



Jean-Yves PREUD'HOMME
Suppléant

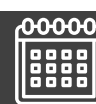
ETAT-CIVIL



DÉCÈS :

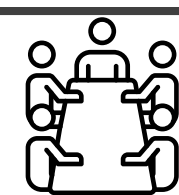
- M. DONEUX Daniel le 16 avril 2026 à l'âge de 73 ans.

AGENDA



- **Mardi 5 mai** : Réunion publique à 20h salle polyvalente pour présenter l'application IntraMuros et le nouveau site Internet de la Commune.
- **Vendredi 8 mai** : Vide-grenier et marché aux fleurs.
- **Dimanche 14 juin** : Marche organisée par le Comité des fêtes. RDV à 9h à la salle polyvalente.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 20 MARS 2026 A 20H



Présents : M. BERNAT Albert, M. CORRIAUX Jean-Michel, M. FLEURANCE Romain, Mme FLORIMONT, Christelle, Mme HUGUE Kalala, Mme LE PERU Christine, M. LUBRANIECKI Ghislin, M. MARTINET Jérôme, Mme PICARD Marie-Line, M. REVEANI Sylvain, Mme THOUVENOT Carine.

Représentés : Mme BRION Sophie, Mme HENRY Virginie, M. LAMBERT Jules, M. HUYNEN Jean-Marie.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Albert BERNAT, doyen des conseillers.

1. Approbation du procès-verbal du conseil précédent.

Monsieur BERNAT rappelle le procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2026, transmis par mail aux conseillers. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Élection du maire.

M. Albert BERNAT présente les modalités du scrutin : scrutin secret et à majorité absolue. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Christelle FLORIMONT et M. Sylvain REVEANI. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin : M. Ghislin LUBRANIECKI obtient 15 voix.

M. Ghislin LUBRANIECKI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

3. Élection des adjoints.

Sous la présidence de M. Ghislin LUBRANIECKI élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. La commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune. Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. A l'issue d'un temps de réflexion, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin : la liste de M. Jérôme MARTINET obtient 15 voix.

La liste de M. Jérôme MARTINET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue et ont été élus adjoints au maire et immédiatement installés :

- M. Jérôme MARTINET, premier adjoint ;
- Mme Sophie BRION, deuxième adjointe ;
- M. Jean-Marie HUYNEN, troisième adjoint.

4. Fixation du montant des indemnités du maire et des adjoints.

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire, considérant que Monsieur le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal, Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est fixé aux taux suivants :

- maire : 37,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 1er adjoint, 2e adjoint et 3e adjoint : 7,06 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

5. Désignation d'un délégué FUCLEM.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que cette année, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu également de renouveler le comité syndical de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse), syndicat mixte, dont la commune est membre au titre de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité) qu'elle lui a transféré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Ghislin LUBRANIECKI comme délégué FUCLEM pour représenter notre commune et autorise le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

6. Désignation du lieu des conseils municipaux.

Considérant que la salle de la mairie, située à l'étage sans ascenseur ne permet ni l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ni l'accueil en nombre du public, considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune et de ses habitants de tenir les séances du conseil municipal dans un lieu plus adapté, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que sera définie de manière définitive la salle polyvalente de la commune de Houdainville comme lieu habituel des conseils.**



Présents : M. BERNAT Albert, Mme BRION Sophie, M. CORRIAX Jean-Michel, M. FLEURANCE Romain, Mme FLORIMONT Christelle, Mme HUGUE Kalala, M. HUYNEN Jean-Marie, M. LAMBERT Jules, Mme LE PERU Christine, M. LUBRANIECKI Ghislin, M. MARTINET Jérôme, Mme PICARD Marie-Line, M. REVEANI Sylvain, Mme THOUVENOT Carine.

Absente : Mme HENRY Virginie

1. Approbation du procès-verbal du conseil précédent.

Monsieur LUBRANIECKI rappelle le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026, transmis par mail aux conseillers. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Délégations du conseil municipal au maire.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :**

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux administratif, de déposer plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

3. Commissions municipales et extra-municipales.

A la suite des élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil municipal a formé les commissions municipales ou extra-municipales suivantes, acceptées à l'unanimité par les membres du conseil :

- Commission des finances :

Jérôme MARTINET, Romain FLEURANCE, Louis KUTSCHRUTER, Jean-Marie HUYNEN, Ghislin LUBRANIECKI.

- Commission travaux :

Jérôme MARTINET, Sylvain REVEANI, Romain FLEURANCE, Kalala HUGUE, Aldo GREGORIO, Sophie BRION, Jean-Marie HUYNEN, Ghislin LUBRANIECKI, Jean-Michel CORRIAX, Jean-Yves PREUD'HOMME, Eric PREUD'HOMME.

- Commission sécurité :

Jérôme MARTINET, Romain FLEURANCE, Kalala HUGUE, Sophie BRION, Marie-Line PICARD, Albert BERNAT, Jean-Michel CORRIAX, Jean-Marie HUYNEN, Ghislin LUBRANIECKI, Jérémy FOSSEUX, Jean-Yves, PREUD'HOMME.

- Commission communication :

Jérôme MARTINET, Romain FLEURANCE, Christine LE PERU, Ghislin LUBRANIECKI.

- Commission forêt et hydraulique :

Jérôme MARTINET, Sylvain REVEANI, Romain FLEURANCE, Kalala HUGUE, Serge SILVETTI, Albert BERNAT, Ghislin LUBRANIECKI, Frédéric CHAUDELET, Romain MORTAS.

- Commission cimetière :

Jérôme MARTINET, Romain FLEURANCE, Kalala HUGUE, Sophie BRION, Marie-Line PICARD, Albert BERNAT, Jean-Michel CORRIAX, Jean-Marie HUYNEN, Ghislin LUBRANIECKI, Jérémy FOSSEUX, Jean-Yves PREUD'HOMME, Christine LE PERU.

- Commission culture et patrimoine :

Jérôme MARTINET, Virginie HENRY, Romain FLEURANCE, Pierre ROUSSEL, Sophie BRION, Christelle FLORIMONT, Jules LAMBERT, Marie-Blandine ROHRBACH, Marie-Line PICARD, Albert BERNAT, Jean-Michel CORRIAX, Ghislin LUBRANIECKI.

- Commission scolaire, périscolaire et jeunesse :

Sophie BRION, Carine THOUVENOT, Christelle FLORIMONT, Jules LAMBERT, Marie-Blandine ROHRBACH, Marie-Line PICARD, Ghislin LUBRANIECKI.



4. Fiscalité locale.

Le taux de la taxe d’habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l’habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans. M. le Maire propose de maintenir pour 2026 les taux d’imposition antérieurs : Taxe sur le foncier bâti : 28.34 % ; Taxe sur le foncier non bâti : 17.06 % ; Taxe d’habitation : 2.40 %
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, valide les taux d’imposition proposés.

5. Subventions aux associations.

M. le Maire présente au Conseil les différentes demandes de subventions adressées par diverses associations pour l’année 2026.
MM. MARTINET, LUBRANIECKI, REVEANI, CORRIAUX et Mme PICARD étant membres des associations concernées, aucun n’a participé à la délibération ou au vote.
Suite à l’examen de ces demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, décide de verser les subventions suivantes pour l’exercice 2026 :
VTT SAINT SYMPHORIEN : 100 € ; LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100 € ; APF FRANCE HANDICAP : 150 € ; ADMR 1 000 € ; COMITE DES FETES D’HAUDAINVILLE : 1000 €.

6. Décision modificative.

Monsieur le maire présente au conseil une proposition de décision modificative nécessitée par les informations reçues concernant la fiscalité et les dotations reçues ainsi que par la délibération au sujet des subventions aux associations.
Après délibération, le conseil décide, à l’unanimité, de valider la décision modificative présentée ci-dessous.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2026 VOTE	PROPOSITION DM	TOTAL BP + DM
011	618	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	200,00	500,00	700,00
65	65131	BOURSES ET PRIX		3 000,00	3 000,00
65	65748	SUBV. ASSOCIATIONS ET AUTRES	2 000,00	350,00	2 350,00
67	65131	BOURSES ET PRIX	3 000,00	-3 000,00	0,00
		TOTAL DEPENSES		850,00	

FONCTIONNEMENT - RECETTES					
Chapitre	Nature	Libellé	BP 2026 VOTE	PROPOSITION DM	TOTAL BP + DM
73	73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	50 000,00	2 806,00	52 806,00
74	74111	DOTATION FORFAITAIRE	73 000,00	-3 000,00	70 000,00
74	74833	ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXES	1 000,00	49,00	1 049,00
		TOTAL RECETTES		-145,00	

Questions diverses :

- Délégations du maire aux adjoints : M. le maire informe les conseillers municipaux des délégations de fonctions qu’il a accordées aux adjoints :
 - M. MARTINET, premier adjoint est en charge de la communication ;
 - Mme BRION, deuxième adjointe est en charge de l’animation du village ;
 - M. HUYNEN, troisième adjoint est en charge du patrimoine.
- Présentation par M. MARTINET de l’application Intramuros destinée à remplacer le site de la commune et l’application PanneauPocket.
- Compte-rendu par Monsieur le maire des échanges qu’il a eus avec le maire de Belrupt en Verdunois et le président de la CAGV.



SALLE DE L'ÉPINA

La salle de l'Epina reste indisponible pour le moment suite à un dégât des eaux. Une partie du plafond s'était effondrée. Les tuiles cassées ont été changées et la toiture a été démoussée et traitée.

Nous attendons le retour de l'assurance pour procéder aux travaux nécessaires.

CHEMINEMENT DE LA CÔTE DES MALADES

La première phase des travaux de sécurisation du cheminement de la Côte des malades a commencé le 9 mars et a duré une semaine. Les ouvriers de l'entreprise Berthold ont procédé au terrassement de cette bande de 2 m de large et de 200 m de long.

Toutefois, la mise en place de piquets dans le sol permettant de fixer la glissière en bois n'est plus possible à cause de la conduite de gaz. Une autre solution est envisagée. En attendant, Berthold a sécurisé provisoirement le cheminement afin que les voitures ou les camions ne s'y arrêtent pas.



AG DU COMITÉ DES FÊTES

Le jeudi 5 mars a eu lieu l'Assemblée générale du Comité des fêtes.

Devant une quinzaine de personnes, Jean-Michel CORRIAUX a dressé le bilan moral pour l'année 2025 : chasse aux œufs de Pâques, vide-grenier du 8 mai, marche de printemps, Halloween, marche de nuit au profit du Téléthon et concert de la Saint Nicolas.

Amélie PICARD a ensuite présenté les comptes de l'association.

Enfin, le nouveau bureau a été élu : Jean-Michel CORRIAUX, président ; Amélie PICARD, trésorière et Andrew MANUEL, secrétaire. Sylvain REVEANI entre au Conseil d'administration.

Le Comité est toujours à la recherche de bénévoles et de bonnes idées. Vous pouvez prendre contact avec le bureau à cdf.haudainville@gmail.com

APPLICATION INTRAMUROS POUR REEMPLACER PANNEAUPOCKET

Afin d'harmoniser nos moyens de communication avec Belleville et Thierville, nous avons décidé de souscrire un abonnement à une nouvelle application qui s'appelle IntraMuros à partir du 15 avril 2026.

L'application Panneapocket ne sera plus active à partir du 28 avril.

Intramuros propose plus de fonctionnalités : services et vie locale (alertes par notification, agenda, associations...), et des services interactifs (signalements, sondages, boîte à idées).

Il est possible également de voir toutes les manifestations organisées à Thierville et Belleville.

Par ailleurs, IntraMuros propose un site internet plus moderne entièrement personnalisable qui remplacera le site actuel.

Comme pour Panneau-pocket, l'application IntraMuros est entièrement gratuite pour les habitants. C'est la Commune qui souscrit pour les services proposés : 20€ HT par mois pour l'application et 25€ HT par mois pour le futur site Internet.

La procédure de téléchargement de l'application est expliquée sur le visuel ci-dessous.

Une réunion publique est prévue le mardi 5 mai à 20h à la salle polyvalente. Le site Internet et l'application vous seront présentés. Et une aide technique vous sera apportée pour l'installation de l'application.

L'efficacité de ce nouveau système de communication dépendra du nombre d'habitants qui y adhérera. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

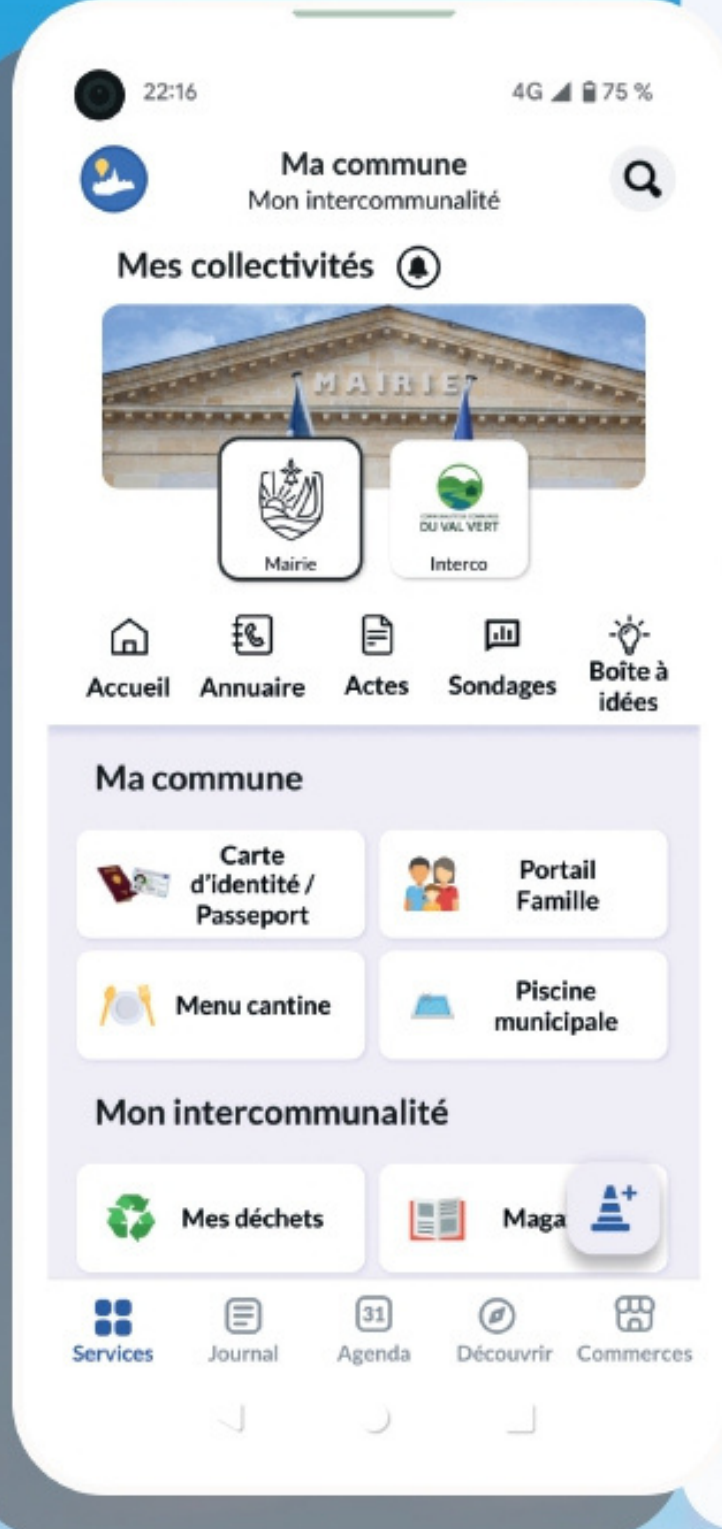
MISE EN AVANT DES ASSOCIATIONS, DES COMMERÇANTS ET DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'application propose un module services dans lequel sont recensés les associations, les commerçants, les professionnels de santé...

Si vous souhaitez y apparaître, vous pouvez contacter la mairie à mairie-haudainville@grandverdun.fr ou au 06-72-83-30-15 en laissant un message sur le répondeur.

Un accès contributeur sera créé avec des identifiants personnels pour vous permettre de partager vos événements, promotions ou informations.

C'est simple et rapide.



- Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone

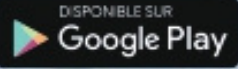
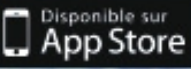
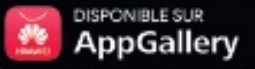
 Play Store (Android)  Apple Store (iPhone)

- Tapez «IntraMuros» dans la barre de recherche et téléchargez l'application

 IntraMuros

- Recherchez et sélectionnez votre commune
- Activez les notifications qui vous intéressent
- Recevez les notifications sur votre smartphone et découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours

Téléchargement gratuit

 Disponible sur Google Play  Disponible sur App Store  Disponible sur AppGallery





RENCONTRE AVEC SAMUEL HAZARD

Le mercredi 25 mars, le maire a rencontré Samuel HAZARD, pour discuter des grands projets pour la mandature :

- Extension de la vidéo-surveillance au Pont de Belrupt, à la sortie de Dieue et au cœur du village.
- Rénovation des rues de Belrupt et de la Louvière avec enfouissement des réseaux secs.
- Rénovation de la rue Bas du village.
- Rénovation et sécurisation de la voie d'accès au terrain de foot.
- Fleurissement du village.

Ces échanges concrets et productifs ont abouti à la prise d'un rendez-vous en mai pour la visite du village par Samuel HAZARD et les services de la CAGV.

Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux sont pleinement mobilisés pour tenir les engagements pris durant la campagne.

PETITES INCIVILITÉS DU QUOTIDIEN

Déjections canines non ramassées, stationnement gênant sur le trottoir, nuisances sonores en dehors des horaires réglementés le dimanche et jours fériés (10h-12h), bruits excessifs de certaines motos, déchets abandonnés sur les trottoirs... sont autant d'incivilités qui se multiplient dans notre village.

Les responsables de ces incivilités ont-ils conscience de la gêne occasionnée pour les riverains ? Les crottes de chien finissent sur les en-

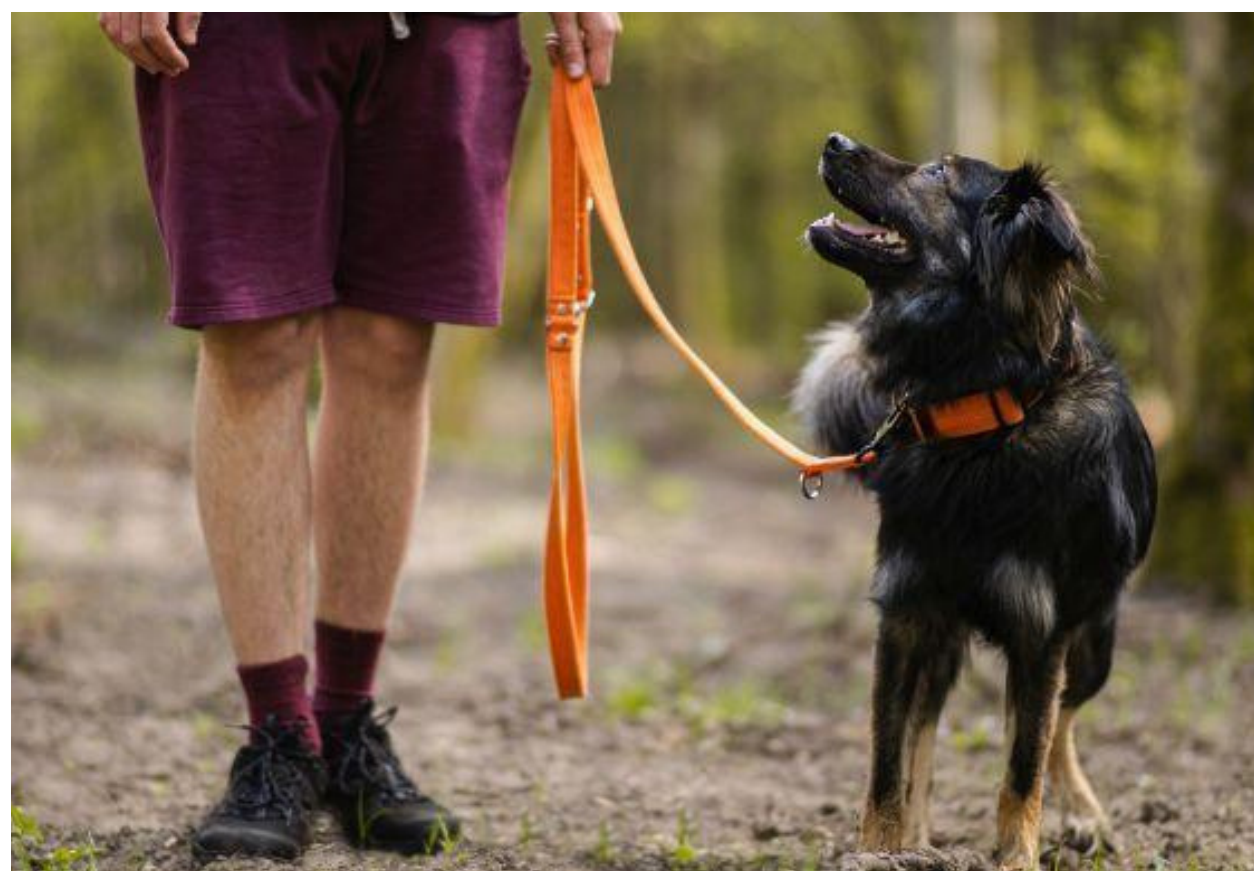
fants qui jouent au square par exemple, les nuisances sonores troublent la sérénité du voisinage et les voitures bloquant les trottoirs sont dangereuses pour les piétons qui doivent descendre sur la route pour pouvoir circuler.

Merci donc à chacun d'agir en pensant à l'intérêt de tous : ramasser les crottes de chiens, ne faire du bruit qu'aux heures autorisées, mettre ses déchets dans une poubelle et se garer sur des places de parking.



CHIENS TENUS EN LAISSE

Pendant toute l'année, vous devez garder vos chiens sous surveillance lors de vos balades en forêt ou sur la voie verte ; ils ne doivent pas se trouver à plus de 100 mètres de vous. **Entre le 15 avril et le 30 juin, la réglementation est plus stricte** : vous devez tenir vos chiens en laisse lorsque vous vous trouvez en dehors d'une allée forestière. Sont notamment considérés comme des allées forestières : les routes, les chemins, les sentiers forestiers. On peut y ajouter la Voie Verte.



Cette règle vise à :

- éviter que vos chiens n'attaquent des oiseaux ou d'autres espèces d'animaux ;
- favoriser le repeuplement de cette faune sauvage.

LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES



C'est le lundi 6 avril que les quarante enfants présents, accompagnés de leurs parents ou grands-parents, ont participé à la 4ème chasse aux œufs préparée par les bénévoles du Comité des fêtes.

Sous un soleil radieux, les plus petits ont collecté les œufs de couleur dispersés au square et dans le jardin de l'église tandis que les plus grands déambulaient dans le village pour récupérer des indices afin de découvrir le mot mystère. Tous sont repartis avec un sachet rempli de chocolat et de friandises.

Un grand merci à tous les bénévoles du Comité des fêtes qui œuvrent pour animer notre village.

Prochain rendez-vous d'importance pour notre village, le vide-grenier dont les préparatifs vont bon train.

VIDE GRENIER DU 8 MAI ET MARCHÉ AUX FLEURS

Les bénévoles du Comité des fêtes d'Haudainville organiseront le vide-grenier et le marché aux fleurs le vendredi 8 mai. Les inscriptions se font en Mairie aux heures d'ouverture ou en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site de la Commune.

L'arrivée des exposants commencera dès 6h jusqu'à 8h et l'ouverture au public se fera de 8h à 18h.

Le stationnement sera interdit rues Grande, des Prés et de la Chise du jeudi 7 mai 20h au vendredi 8 mai 20h.

Chaque foyer d'Haudainville bénéficie d'un seul bon de 10€ uniquement pour acheter des fleurs auprès de la société Végétal le jour du vide-grenier.

Nous vous attendons nombreux pour cet événement festif dans la Commune.



PUBLICATION

Le petit Journal est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. LUBRANIECKI Ghislain, Maire.

Rédacteur : M. MARTINET Jérôme

MARCHÉ AUX FLEURS

Coupon de réduction de 10€

A valoir uniquement le 8 mai sur un achat de 20€ minimum, à découper et présenter à la société Végétal (1 bon par foyer).

Fleurs uniquement et réservé aux Haudainvillois

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

10€